LIGUE CORSE DE FOOTBALL
PROCÈS-VERBAL
Comité Directeur

Réunion du : lundi 12 octobre 2026
Président : Stéphane VANNUCCI
Vice-présidents : Antoine ANDREANI, Johan LUIGGI, Jacques COLOMBANI
Secrétaire général : Alain MOSCONI
Secrétaire général adjoint : Charles BENEDETTI
Trésorier : Stéphane ZANETACCI
Membres : Guillaume FRANCHI, Jean-Laurent FABREGUES, Sandra GARDELLA, Jean-Charles CAPIA, Antoine EMMANUELLI, Jean-Marc NICOLAI
Excusés : Jérôme SANTUCCI, Philippe PAOLI, Cédric PELE, Frédéric MONTANARO
Assistent : David SALADINI, Directeur ; Marc NINU, Commissaire aux comptes

Le président ouvre la séance. L'ordre du jour porte sur la clôture des comptes de l'exercice 2025-2026 et sur l'organisation de l'Assemblée générale de la Ligue Corse de Football.

1. Clôture des comptes

Le trésorier présente les comptes de l'exercice 2025-2026 ainsi que les conclusions de la commission des finances réunie le 7 octobre 2026.

L'exercice 2025-2026 se solde par un déficit de 40 055 € (produits : 1 354 466 € ; charges : 1 394 521 €). Ce déficit s'explique notamment par une augmentation importante de la masse salariale, la défection de la formation « BMF en apprentissage » mise en place au sein du club de l'AC Ajaccio (90 000 €), le versement d'un 14e mois à un salarié atteignant 25 ans d'ancienneté, le litige avec M. Bertin qui a entrainé des frais d'avocats et une condamnation de ligue (7000€ de frais d'avocats et 3000€ de condamnation) Les trois exercices précédents dégageaient un excédent moyen de 53 952 €.

Sur la période 2019-2026, seuls deux exercices sont déficitaires : 2021-2022, dans le contexte post-Covid, et 2025-2026. La commission relève qu'il ne s'agit pas d'un décrochage, mais qu'une explication doit être apportée.

L'épargne au 30 juin 2026 s'établit à 476 561 € ; elle peut permettre d'absorber, le cas échéant, un déficit de ressources sur les cinq prochaines saisons. Les projections pour 2026-2027 et 2027-2028 sont déficitaires avec un retour à l'équilibre effectif qu'en 2028-2029.

La commission des finances retient les constats suivants :

- L'exercice 2025-2026 est en déficit réel, ce qui marque une rupture par rapport aux exercices précédents et doit être expliqué en priorité ;
- La masse salariale augmentera encore en 2026-2027 et surtout en 2027-2028, avant de diminuer nettement en 2028-2029 ;
- Le retour à l'équilibre n'est pas acquis avant 2028-2029. Un plan d'action et des pistes d'économies doivent être envisagés pour les trois prochaines saisons.

Elle présente les recommandations suivantes :

- La mise en place d'un audit financier ;
- Le non-remplacement immédiat des départs à la retraite ;
- Une réflexion sur l'âge des futurs recrutements (varier l'âge d'embauche), afin de stabiliser la masse salariale et d'assurer une harmonisation constante d'année en année ;
- L'ouverture de discussions avec le personnel en vue d'un accord permettant de sortir du mécanisme d'augmentation automatique de 2 % par an, dont dépend la pérennité des emplois ; l'orientation préconisée pourrait intégrer le principe d'une prime liée au résultat (exemple intéressement) ;
- La mise en place d'une politique de recherche de partenariats privés afin de continuer à augmenter les ressources de la Ligue ;
- L'ouverture de discussions sur la renégociation des contrats d'objectifs avec la FFF, dont le montant est gelé depuis six ans.

Le commissaire aux comptes répond aux différentes questions des membres et demande des précisions sur certains points.

Les échanges terminés, le président invite chacun des membres présents à se prononcer pour ou contre la validation des comptes afin de procéder à leur clôture.

Les comptes de l'exercice 2025-2026 sont validés à l'unanimité des membres présents et clôturés.

2. Assemblée générale de la LCF

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité l'organisation de l'Assemblée générale de la Ligue Corse de Football le **samedi 28 novembre 2026** à l'hôtel Mercure de Biguglia, et charge le directeur de préparer cette organisation.

Le prochain Comité Directeur se tiendra le **mardi 27 octobre 2026**.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance.